

Royan, le 7 octobre 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/CC/EG

Monsieur Jérémy FERRARI
Président
SASU DARK SMILE PRODUCTIONS
2 rue Meissonnier
75017 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4244 5

Objet : Avenant n°1 au Contrat de Cession de Droits d'Exploitation d'un Spectacle
conclu entre la Ville de ROYAN et la SASU DARK SMILE PRODUCTIONS

Monsieur le Président,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire
« original » de l'Avenant n°1 au contrat de cession désigné en objet, conclu entre la
Ville de ROYAN et la SC PRODUCTIONS.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se
tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous
pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur
le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J./1

Exp. en PAR
le 08.10.2021

En provenance de :

~~SASU DARK STILE Productions
2 rue ...
75011 PARIS~~

SGR2 VZ5 MSR ZA 19-1180103 09-20



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4244 5**



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / 18 OCT. 2021
Distribué le : / 18 OCT. 2021

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment. La Poste agrément n° C803

Ville de Royan SJ
Hôtel de ville (B21.506)
80 avenue de Penthaillac
17705 ROYAN Cedex



021.506



AVENANT N°1
CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés

SASU DARK SMILE PRODUCTIONS, dont le siège social est 2 rue Meissonier – 75017 PARIS, N° SIRET : 794 636 571 00026 – APE : 9001Z N° Licences d'entrepreneur de spectacles n° 2-1073558 ET 3-1102742, représentée par Monsieur Jérémy FERRARI, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée, « **Le Producteur** »

D'une part

Et

MAIRIE DE ROYAN, dont le siège social est 80 avenue de Pontailac CS80218 – 17205 ROYAN, N° SIRET : 211 703 061 00013, APE : 751A, N° Licences d'entrepreneur de spectacles n° : PLATESV-D-2021-005035 (Licence 1 salle Jean Gabin), PLATESV-D-2021-005038 (Licence 2), PLATESV-D-2021-005036 (Licence 3), représentée par Monsieur Patrick MARENGO, en sa qualité de MAIRE DE ROYAN,

Représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommée, « **L'Organisateur** »

D'autre part

Par décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020, les rassemblements, réunions, ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public (ERP) restent interdits, en raison de l'épidémie du virus Covid 19.

En conséquence, les représentations du spectacle d'Arnaud Tsamere, prévue le **mercredi 17 et jeudi 18 février 2021** ont dû être annulées.

D'un commun accord, le Producteur et l'Organisateur ont décidé de reporter les dates de représentation.

Il convient donc de modifier les articles suivants : « **ARTICLE 1 : OBJET** », « **ARTICLE 7 : PAIEMENT** », et « **ARTICLE 14 : CONDITIONS PARTICULIÈRES** », comme suit :

Signatures :

Page 1 |



ARTICLE 1

Modification de l'article 1 - OBJET

A l'exception de la date de représentation, l'OBJET du contrat reste inchangé.

Les dates de représentation sont désormais fixées au : **jeudi 17 et vendredi 18 février 2022 à 20h30**

ARTICLE 2

Modification de l'article 7 – PAIEMENT

7.1 La facture d'acompte numéro 456 en date du 14/09/2020 d'un montant de 3956,25€ TTC (30 % du prix de cession) est automatiquement affectée aux nouvelles dates.

7.2 Le Solde (cf. article 7 et article 11) sera réglé par l'Organisateur par mandat administratif au plus tard au jour de la représentation sur remise de la facture.

Une facture distincte du Solde sera adressée par le Producteur conformément au Contrat et prenant en considération le report des dates issues du présent avenant.

Modification de l'article 14 – CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'ORGANISATEUR prendre en particulier à sa charge les frais suivants :

11.5 Kit technique Production **1225€ HT / date.**

ARTICLE 3

Les autres articles du Contrat demeurent inchangés.

Fait à Paris, le 23 OCT 2021

En deux exemplaires originaux.

07 OCT. 2021

Le PRODUCTEUR

M. Julien Doreau
Responsable des Tournées
Dark Smile Productions



2 rue meissonier 75017 paris
Siret : 794636571

Signatures :

L'ORGANISATEUR

Pour le Navire, par délégation
Premier Adjoint



Didier SIDANNET

Page 2 |